Image not found or type unknown

7 mois d'éssai,et licencier le mois suivant

Par **CHANCE82**, le **23/05/2013** à **12:48**

Bonjour,j’exerce en tant que assistante comptable dans une structure privé.J'ai 3 période d’essai et 2 mois.Et ensuite un autre essai d' mois qui finissait le 30 avril 2013.Depuis jusqu'à jour,je n'ai reçu ni contrat de rupture, ni de contrat d'embauche.
Que faire si je reçois un courrier de licenciement.
Merci de me répondre.

Par **P.M.**, le **23/05/2013** à **13:46**

Bonjour,
Il faudrait que vous soyez plus explicite mais la période d'essai ne peut être renouvelée qu'une fois quand c'est prévu à la Convention Collective applicable et mentionné au contrat de travail, à condition que la salariée donne son accord...
Si l'employeur tentait de la rompre maintenant sans respecter la procédure de licenciement et invoquer une cause réelle et sérieuse, cela serait abusif et permettrait un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, s'il ne veut pas revenir sur sa décision...

Par **CHANCE82**, le **23/05/2013** à **13:51**

les périodes d'essai 2 mois chacune donc 6 mois,et le 7ème mois un contrat d'1 mois, qui finissait le 30 avril

Par **CHANCE82**, le **23/05/2013** à **13:53**

le 30 avril 2013,je n'ai reçu aucun courrier de rupture ou d'engagement.

Par **P.M.**, le **23/05/2013** à **14:12**

Franchement si vous vous relisiez vous verriez que c'est à ne rien y comprendre puisque vous ne dîtes pas s'il y a eu rupture des périodes d'essai et ce qui justifierait ensuite un contrat d'un mois et même si vous travaillez toujours dans cette entreprise...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **CHANCE82**, le **23/05/2013** à **16:00**

les 3 contrats d'essai,2 mois chacun.Donc le31 mars 2013,j'étais à mon 6ème mois dans la structure.1 autre contrat a été renouvelé pour un mois du 01avri 2013 au 30 avril 2013;mais du 30 avril 2013 jusqu'à ce jour,je n'ai reçu aucun courrier,mais je viens normalement au bureau.

Par **P.M.**, le **23/05/2013** à **16:27**

Donc vous êtes en CDI...

Par **CHANCE82**, le **23/05/2013** à **16:36**

D'après ce que je sais,je devais recevoir 1 courrier de rupture le 15 avril 2013 parce que le contrat finissait le 30 avril 2013.Mais comme je n'ai reçu ni courrier de rupture ni courrier d'engagement CDI ou CDD.Je suppose que je suis en CDI,mais le hic,c'est qu'il veut me licencier,alors qu'ils n'ont pas respecté la procédure de licenciement.Que dois je fais,si je reçois le courrier de rupture.
Aidez moi,stp

Par **P.M.**, le **23/05/2013** à **17:18**

Comme déjà répondu :
[citation]Si l'employeur tentait de la rompre maintenant sans respecter la procédure de licenciement et invoquer une cause réelle et sérieuse, cela serait abusif et permettrait un recours devant le Conseil de Prud'Hommes, s'il ne veut pas revenir sur sa décision...[/citation]
[citation]Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...[/citation]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés